

L'an deux mille vingt-et-un, le six avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le trente-et-un mars 2021, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Normand Yves, Maire.

Conseillers présents : Normand Yves, Lecanuet Sophie, Stryhanyn Céline, Travert Christian, Le Port Virginie, Bruandet Denis, Bodin Guillemette, Le Nin Jean-Paul, Le Goff Karina, Arthus Guillaume, Blevin Karen, Germain Jean-Marie, Pierre François, Racllet Isabelle, Malaus Jean-François, Duyck Alain, Le Blevic Yves, De Salins Pascale,

Absent ayant donné pouvoir à : Petit-Jean Elizabeth à Yves Normand

15 - Délibération du 06/04/2021 : Budget Principal – Adoption du budget primitif 2021

Le conseil municipal est invité à voter une colonne PROPOSITION NOUVELLE qui, cumulée aux REPORTS (reste à réaliser arrêté par le maire au 31/12/2020) donnera le montant du BP (Budget Primitif) 2021. Le document soumis au conseil municipal des dépenses et des recettes prévues pour l'exercice 2021 a été présenté en détail à l'ensemble des membres du Conseil municipal présents, lors de la réunion du 17 mars 2021.

Les montants des dépenses et des recettes de fonctionnement s'équilibrent à 4 143 013,00 €

Les montants des dépenses et des recettes d'investissement s'équilibrent à 3 203 671,38 €

Le transfert de la section de fonctionnement à celle d'investissement se fera à hauteur de 756 779,00 €

Il est proposé au Conseil municipal un vote au niveau du chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à :

ADOPTER, au niveau du chapitre, la proposition nouvelle du budget primitif principal 2021 de la commune qui s'équilibre en section d'investissement comme en section de fonctionnement, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES avec les écritures d'ordre : 4 143 013,00 €

RECETTES REELLES avec les écritures d'ordre : 4 143 013,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES avec les écritures d'ordre et restes à réaliser 2020 : 3 203 671,38 €

RECETTES REELLES avec les écritures d'ordre et restes à réaliser 2020 : 3 203 671,38 €

Bordereau adopté à l'unanimité par 19 voix

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 08/04/2021

Le Maire,
Yves Normand



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : **19**
 Nombre de membres présents : **18**
 Nombre de suffrages exprimés : **19**
 VOTES :
 Pour : **19**
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation : **31 mars 2021**

Présenté par Le Le Maire (1),
 A La Trinité-sur-Mer, le 06/04/2021
 Le Le Maire,



Yves NORMAND

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A La Trinité-sur-Mer, le 06/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARTHUS Guillaume, conseiller municipal délégué	
BLEVIN Karen	
BODIN Guillemette, 4ème adjointe	
BRUANDET Denis, conseiller municipal délégué	
DE SALINS Pascale	
DUYCK Alain	
GERMAIN Jean-Marie	
LE BLEVEC Yves, 5ème adjoint	
LE GOFF Karina, conseillère municipale déléguée	
LE NIN Jean-Paul, 3ème adjoint	
LE PORT Virginie	
LECANUET Sophie, 2ème adjointe	
MALAU Jean-François	
PETIT-JEAN Elisabeth Louisa Yves NORMAND	
PIERRE François	
RACLET Isabelle	
STRYHANYN Céline, conseillère municipale déléguée	
TRAVERT Christian, 1er adjoint	

NORMAND Yves Maire



Yves NORMAND

Certifié exécutoire par Le Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le **8 AVR. 2021**

A La Trinité-sur-Mer, le **8 AVR. 2021**

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.